



SNUipp-FSU12  
Les corniches de Bourran  
8, rue de Vienne  
12000 RODEZ  
Tél : 05 65 78 13 41  
Mail : [snu12@snuipp.fr](mailto:snu12@snuipp.fr)

Rodez, le samedi 2 mai 2020

A Monsieur le Maire ou Madame la Maire  
De la commune de

**Objet : Réouverture des écoles**

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Le président de la République a annoncé le 13 avril 2020 la réouverture progressive des écoles à partir du 11 mai. Dans son intervention à l'Assemblée Nationale, le 28 avril, le Premier Ministre a confirmé cette date.

Suite à la divulgation du « protocole sanitaire pour la réouverture des écoles maternelles et élémentaires » et aux réunions organisées par la Directrice Académique de l'Aveyron avec les Maires, les Directrices et Directeurs d'écoles, commencent à se dessiner plus précisément les contours de cette réouverture.

Nous notons en premier lieu que l'essentiel des modalités de réouverture est laissé à l'initiative des Maires et Directrices ou Directeurs d'école. Outre le fait que nous dénonçons l'excès de responsabilités et la charge de travail ainsi dévolus à ces deux partenaires, il s'en suit que de nombreuses décisions leur reviennent, en particulier celle de rouvrir ou non et le cas échéant celle de prononcer la date d'ouverture.

Ce protocole très détaillé, très contraignant, **dont le non-respect serait suspensif à la réouverture**, impose des contraintes sanitaires certainement légitimes mais d'une grande complexité et apparait très difficile à mettre en œuvre, voire pour plusieurs de ses préconisations sur lesquelles nous reviendrons, impossibles à respecter. Dès lors, ces impossibilités pourraient à elles seules justifier les décisions de différer la réouverture et pourraient aussi engager la responsabilité des différents acteurs décideurs dans le cas de contaminations et des actions en justice qui s'en suivraient.

Ainsi, nous continuons de penser que le retour des élèves à l'école le 12 mai est prématuré non seulement du point de vue des risques de contamination et propagation du virus avec un niveau de circulation qui reste élevé mais aussi de celui du temps nécessaire pour organiser ce retour dans des conditions les moins dégradées possibles. En effet, la mise en œuvre du protocole sanitaire, du moins pour ce qui relève du possible, va demander aux équipes des écoles (personnels enseignant et municipal, AESH) en liaison avec les services municipaux, réflexions, concertations, échanges et mise en œuvre des choix et décisions. C'est pourquoi, si vous avez opté pour la réouverture, nous vous proposons de la prononcer au plus tôt le 18 mai.

Concernant le protocole, pour nous, une condition doit particulièrement attirer notre vigilance et conditionner une éventuelle réouverture : il s'agit de la disponibilité effective de deux masques de protection alternatifs de catégorie 1 par jour pour chaque adulte intervenant dans l'école. A ce sujet, l'état de pénurie endémique depuis le début de cette crise nous instigue quelques doutes...

Parmi les préconisations imposées par le protocole sanitaire, si toutes nous paraissent extrêmement contraignantes et difficiles à mettre en œuvre, nous pouvons en citer deux qui nous interrogent particulièrement.

En premier lieu, il s'agit de la mesure de protection centrale dans le dispositif, à savoir la distanciation physique d'un mètre minimum. Le respect de cette mesure n'est envisageable qu'en situation de classe, lorsque chaque élève est assis à sa place. De ce fait, elle en devient inapplicable dans les classes de maternelle de même d'ailleurs qu'il n'y est pas possible de supprimer tout matériel collectif. De plus, l'application du protocole pour de très jeunes enfants n'est pas seulement impossible mais se révélerait aussi particulièrement traumatisante. On ne peut mettre en avant la sécurité sanitaire des enfants et faire fi de leur sécurité affective. Compte tenu de ces éléments, il serait souhaitable de s'interroger quant au bien-fondé d'un accueil des élèves de maternelle.

Sauf à ignorer ce qu'est un enfant entre 6 et 11 ans, si la distanciation peut s'envisager en élémentaire non sans difficultés pendant les temps en classe, Il est évidemment impensable de maintenir des enfants assis pendant 3 heures consécutives. La distanciation est alors tout aussi inapplicable pour eux pendant les temps plus informels d'entrées, de sorties, de déplacements, de récréations, de séances de sport, de cantine... et d'autant plus inapplicable que les élèves sont jeunes... C'est ce que pourraient vous confirmer tous les personnels, enseignants ou municipaux, qui ont participé au dispositif de garde des enfants de soignants avec des groupes pourtant réduits à 10...

Afin de limiter une éventuelle contamination et propagation du virus consécutives à l'impossibilité de respecter la distanciation physique, il faudrait réduire les effectifs à 10 élèves en élémentaire, 5 en maternelle, associé à un strict cloisonnement des groupes classes, sans aucun brassage ni croisement. 15 élèves dans 50 m<sup>2</sup> n'est tout simplement pas sérieux alors que par ailleurs les rassemblements sont limités à un maximum de 10.

En second lieu, nous voulons attirer votre attention sur une problématique qui concerne tout particulièrement vos services et personnels, à savoir la désinfection des locaux et matériels. Le protocole indique la nécessité de nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour les zones fréquemment touchées par les élèves et, en complément, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent. C'est en particulier le cas des toilettes où les élèves de toute l'école se succèdent. Il faudra ainsi désinfecter chaque toilette après chaque utilisation individuelle... Ce protocole de désinfection nous semble intenable.

L'organisation de la réouverture apparaît donc à bien des égards très compliquée voir insoluble. Il nous semblerait raisonnable de la reporter ou à minima de se laisser le temps et donc de décaler le retour des élèves au moins de plusieurs jours ; raisonnable aussi de privilégier, le moment venu, le retour prioritaire les élèves les plus âgés (CM) et de réduire les groupes classe à 5 élèves en maternelle et 10 en élémentaire.

Veuillez croire, Madame la Maire, Monsieur le Maire, en notre profond attachement au Service Public d'Education.

Pour le SNUipp-FSU12,  
Les Co-secrétaires départementaux,  
Antoine Cantais

Stéphanie Massol

